



Note de présentation brève et synthétique
Budget primitif 2022
Energie Bois

Préambule : Eléments relatifs au rapport :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 29 mars 2022.

Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 15 février 2022 et établi avec la volonté de :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Maintenir le niveau de fiscalité
- Stabiliser l'endettement
- Engager les projets d'investissement prévus dans le cadre du mandat 2020-2026.

La régie Energie bois

La régie énergie bois est un service industriel et commercial créé en février 2018 et chargé d'exploiter le réseau de chauffage urbain. Son mode de gestion en régie doit se conformer au décret n°2001-184 du 22 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public.

Son mode de gestion est à seule autonomie financière ce qui permet à la ville de conserver la maîtrise et le contrôle de ce service public local de proximité.

Ses dépenses et ses recettes sont individualisées dans un budget propre relevant de la nomenclature comptable M41 et annexé à celui de la commune.

Elle dispose d'un organe de décision : le conseil d'exploitation et d'un Directeur dont le rôle est d'assurer le fonctionnement de la régie.

I – Le Budget primitif 2022

A - La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

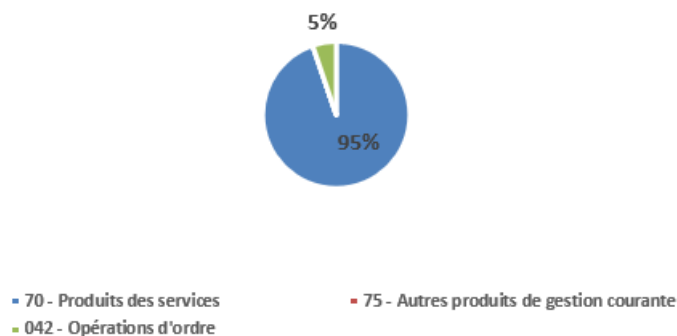
1) Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement de 2020 à 2022

Recettes de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
70 - Produits des services	380 000	390 000	423 700	12%	9%
75 - Autres produits de gestion courante	33	0	1	-96%	-
042 - Opérations d'ordre	23 300	23 300	23 300	0%	0%
	403 333	413 300	447 001	11%	8%

Recettes de fonctionnement de 2020 à 2022

Recettes de fonctionnement	447 001
70 - Produits des services	423 700
75 - Autres produits de gestion courante	1
042 - Opérations d'ordre	23 300



L'exercice 2022 marque une hausse de 8% des recettes de fonctionnement et en particulier des produits des services (+9%).

Au cours des exercices, on note une augmentation des recettes prévisionnelles issues de la vente de chauffage et expliquée par la rudesse des conditions climatiques et la longueur d'utilisation du chauffage.

De nouveaux bâtiments ont par ailleurs été raccordés au réseau de chaleur en 2021 permettant d'envisager de nouvelles recettes en 2022.

Les recettes de fonctionnement sont issues des produits des services (vente de chauffage) pour 95% du montant total.

En 2022, il est prévu d'étudier de raccorder les locaux suivants :

- Maison Mme Busch – 144 rue des Charbonnières
- Immeuble GENEOM – SSCV GENE STM 38 – 90 Rue des Charbonnières
- Immeuble AIH – 174 Rue des Charbonnières
- Bâtiment SCI SCYLPHI – 3 avenue Félix Faure
- Bâtiment Riou – 12 avenue Félix Faure

Les excédents antérieurs représentent 199 680,56€ soit environ 1/3 des recettes totales de fonctionnement.

Les autres recettes (3,6%) proviennent de l'amortissement de subventions de l'Etat et régionales perçues pour l'amélioration du réseau de chauffage urbain.

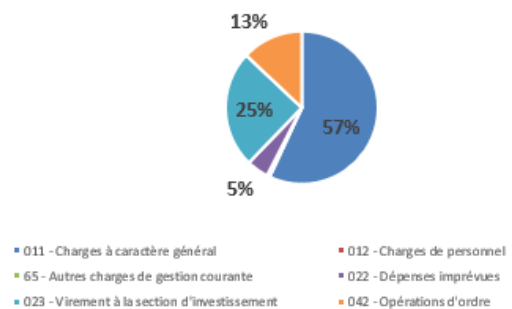
2) Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2022

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
011 - Charges à caractère général	325 700	329 700	368 200	13%	12%
012 - Charges de personnel	4 000	3 600	4 000	0%	11%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000	0	10	-	-
022 - Dépenses imprévues	22 400	5 000	30 000	-	500%
023 - Virement à la section d'investissement	244 300	168 533	160 472	-34%	-5%
042 - Opérations d'ordre	80 000	80 000	84 000	5%	5%
	677 400	586 833	646 682	-5%	10%

Dépenses de fonctionnement 2022

Dépenses de fonctionnement	646 682
011 - Charges à caractère général	368 200
012 - Charges de personnel	4 000
65 - Autres charges de gestion courante	10
022 - Dépenses imprévues	30 000
023 - Virement à la section d'investissement	160 472
042 - Opérations d'ordre	84 000



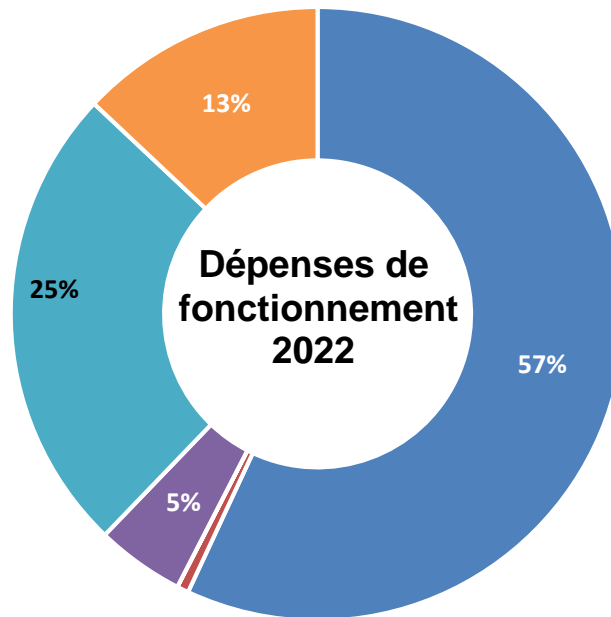
Les principaux postes de dépenses demeurent inchangés entre le BP 2021 et le BP 2022.

Les évolutions notables concernent le chapitre 011 Charges à caractère général pour lequel on note une évolution de 12% et plus précisément :

- Les dépenses de gaz qui augmentent de 33 000€ en raison de la forte tension sur le marché international
- Les achats de bois qui croissent de 7 200€ à cause de l'inflation que connaissent les matières premières en général et le bois en particulier

- Les honoraires qui progressent de 8 000€ par le recours à deux missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, une pour l'exploitation de la chaufferie et une pour la marché d'exploitation de la maintenance)

Les frais de personnel comme les dépenses imprévues demeurent stables.



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 022 - Dépenses imprévues
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont principalement composées des charges à caractère général pour 57%, du virement à la section de fonctionnement pour 25% ce qui permet d'équilibrer les dépenses d'investissement et des opérations d'ordre pour 13%.

Les dépenses imprévues représentent 5% et les charges de personnel sont inférieures à 1%.

B - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
 - o les recettes dites patrimoniales
 - o les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

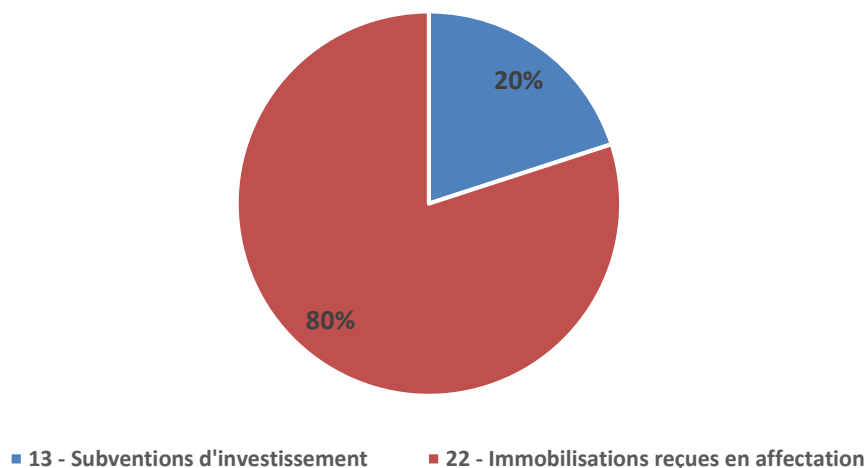
1) Les recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement réalisées de 2020 à 2022

Recettes d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
13 - Subventions d'investissement	0	0	10 000	-	-
10 -Dotations, fonds divers et réserves	148 822	160 000	0	-100%	-100%
22 - Immobilisations reçues en affectation			40 000	-	0%
023 - Virement à la section de fonctionnement	244 300	168 533	160 472	-34%	-5%
040 - Opérations d'ordre	80 000	80 000	84 000	5%	5%
	473 122	408 533	294 472	-38%	-28%

Recettes d'investissement 2022

Recettes d'investissement	294 472,00
13 - Subventions d'investissement	10 000
22 - Immobilisations reçues en affectation	40 000
023 - Virement à la section de fonctionnement	160 472
040 - Opérations d'ordre	84 000



Les excédents capitalisés au cours des exercices précédents permettent de ne pas mobiliser l'autofinancement et donc de ne pas recourir à un titre au 1068.

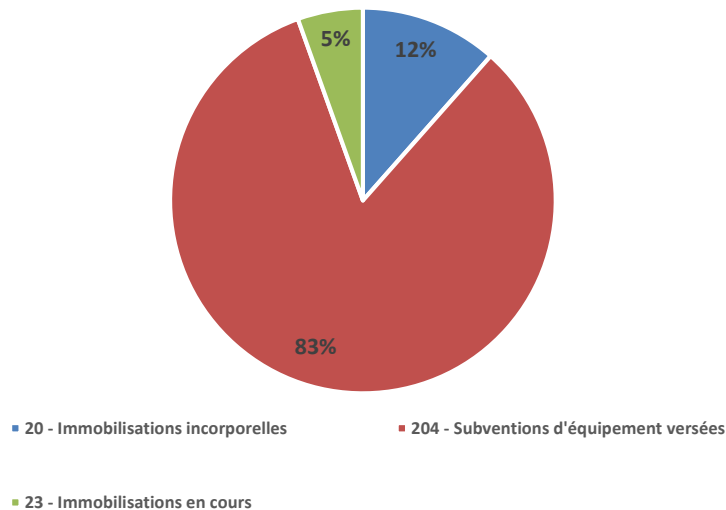
Le reste des recettes est constitué de l'excédent d'investissement dégagé lors de l'exercice 2020 et des amortissements.

2) Les dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement réalisées de 2019 à 2021

Dépenses d'investissement	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Variation 2020/2022	Variation 2021/2022
20 - Immobilisations incorporelles	12 000	20 000	50 000	317%	150%
21- Immobilisations corporelles	271 000	332 875	360 000	33%	8%
020 - Dépenses imprévues	18 000	6 812	23 758	32%	249%
040 - Opérations d'ordre	23 300	23 300	23 300	%	0%
	324 300	382 987	457 058	41%	19%

Dépenses d'investissement	457 058,00
20 - Immobilisations incorporelles	50 000
21 – Immobilisations corporelles	360 000
23 - Immobilisations en cours	23 758
040 - Opérations d'ordre	23 300



L'accélération des dépenses d'investissement prévues en 2022 (+19%) sera mise au profit des projets suivants :

- La première phase de l'extension et de la densification du réseau de chaleur
- La poursuite des travaux d'amélioration des installations afin d'optimiser les performances du réseau de chaleur (rénovation du matériel, remplacement des pompes, remise à niveau de la Gestion technique centralisée)
- La finalisation du schéma directeur du réseau de chaleur

- Le lancement des missions d'AMO et d'étude pour la création d'un second réseau de chaleur

Affectation du résultat 2021

Le Compte Administratif pour l'exercice 2021 présente un excédent d'investissement d'un montant de 162 884,89 € (auquel s'ajoute l'excédent des exercices précédents d'un montant de 8 655,44€) et fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 26 147,75 €.

Le montant des dépenses engagées (8 954,05 €) après service fait au 31 décembre 2021.

Il appartient donc au Conseil Municipal d'affecter au budget le résultat suivant :

- Affectation de l'excédent reporté d'investissement, compte 001 pour 171 540,33€.
- Affectation à l'excédent reporté, compte 002 pour 199 680,56 €.

Conclusion

Actuellement le budget de fonctionnement du réseau de chaleur s'équilibre et dégage des excédents chaque année. Toutefois, afin d'assurer la pérennité de ce réseau de chaleur et compte tenu de la surcapacité des appareils de productions de chaleur, il convient de développer ce réseau et de poursuivre l'amélioration du pilotage et des performances du réseau.

Cela permettra de dégager les excédents nécessaires pour financer les investissements futurs et en particulier le remplacement de la chaudière principale.

Dans le même temps, afin de répondre aux enjeux climatiques actuels et futurs, de limiter l'utilisation des énergies fossiles et limiter les augmentations des coûts de l'énergie, il est proposé de lancer la création d'un second réseau de chaleur sur le secteur Nord de la Ville.